

3. Assurances

3.2 Maladie

L'assurance maladie couvre les frais médicaux et pharmaceutiques ainsi que les frais d'hospitalisation. Elle ne couvre pas la perte de gain en cas de maladie.

L'assurance de base est obligatoire.

Voir également l'article 10.3

Dernière modification: 21.05.2011
